

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 51 (1900)
Heft: 5

Rubrik: Revue des journaux forestiers étrangers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Arpentage. On a approuvé la triangulation de 4^e ordre (1076 points) concernant diverses parties des cantons d'Uri, Obwalden, Grisons et Berne. La subvention fédérale allouée à ce travail, s'est élevée en 1899, à fr. 9500.

Les levés de détail vérifiés durant l'année, embrassent une surface de 4448,52 ha répartis sur le territoire de Lucerne, Schwyz, St-Gall et Grisons.

L'arpentage des forêts est totalement achevé dans les cantons de Zurich, Fribourg, Soleure, Bâle-ville, Schaffhouse, Vaud et Neuchâtel. Il n'est pas même commencé dans les cantons de Glaris, Tessin et Valais.

Servitudes. Durant l'année écoulée, on a racheté 80 servitudes, grevant des forêts protectrices. Cette opération a nécessité une dépense de fr. 119,748 et l'abandon de 15 ha de forêts en échange.

Aménagements. 44 plans d'aménagement provisoires et 30 plans d'aménagement définitifs ont été élaborés en 1899; ils concernent une surface totale de 6258 et 4229 ha. En outre, 47 plans ont été révisés, pour une surface de 9,290 ha.

Les produits exploités (produits principaux et intermédiaires) s'élèvent pour les

Forêts domaniales (37,712 ha) à	196,843 m ³
„ de communes et corporations (571,190 ha) à	1,647,295 m ³

Cultures. L'étendue des pépinières est de 320 ha. On en a retiré 23,670,000 plants, dont environ $\frac{4}{5}$ d'essences résineuses et $\frac{1}{5}$ de feuillus.

Reboisements et travaux de défense. Les reboisements effectués avec l'aide de subventions fédérales durant l'année écoulée, ainsi que les petits travaux de défense en connexion avec eux, ont nécessité une dépense de fr. 641,964. 28 (en 1898: fr. 338,241. —). Les subsides fédéraux qui y étaient alloués s'élèvent à fr. 335,305. 96.

108 projets, devisés à fr. 758,887. 38 ont été présentés par 14 cantons, durant l'année.



Revue des journaux forestiers étrangers.

Revue des Eaux et Forêts. France. N^o 5.

— Le versant méridional du massif du Ventoux (fin). — Classement des bois sur pied. — Comment on peut repeupler une chasse. — Chronique forestière. — Mutations.

— Le dernier article sur le massif du Ventoux contient les chapitres suivants: la truffe, le pacage des moutons, les labiées aromatiques, les lavandes, la chasse et les excursions. — Sortons en quelques données intéressantes. Le droit de fouille de la truffe, qui, dans certaines forêts communales, rapportait fr. 560 en 1870, a été loué fr. 55,420 pour la Période 1892 à 1896.

M. Tessier écrit : „Les semis de chêne de la région montagneuse entrent généralement en production vers l'âge de 10 ou 12 ans; ils atteignent le maximum de fertilité vers l'âge de 20 ans.

„A mesure que les semis grandissent, que les peuplements prennent de la consistance et que la forêt se forme, la fertilité truffière diminue; la truffe est comme une *maladie de croissance* de la forêt.

„Cette fertilité truffière des semis de chêne en montagne a dépassé toutes les espérances; elle a déterminé dans la région un grand courant de sympathie pour l'œuvre du reboisement; elle a ouvert toutes grandes au service forestier les caisses des communes et du département. Il faut en tenir compte au précieux champignon qui, non content d'être le „diamant de la cuisine“, s'est fait ici le joyau du reboisement.“

En même temps que la truffe noire, on en récolte deux autres espèces la truffe caillette ou musquée et la truffe blanche d'été, mais qui sont de qualité absolument inférieure.

— Le *pacage des moutons* est une lèpre qui ronge la montagne. Il est le plus grand obstacle à la réussite de l'œuvre du reboisement: obstacle avant par l'opposition systématique des propriétaires; obstacle pendant, par les invasions délictueuses des troupeaux; obstacle après, par la difficulté de maintenir la mise en défens jusqu'à ce que les peuplements soient devenus absolument défensables.

Le mouton ne se contente pas de nuire au développement et à la propagation des essences ligneuses: avec sa dent, il ruine les lavandières; avec son pied, il empêche dans le haut de la montagne, les casses de se fixer par l'enherbement et dans le bas il dégrade et stérilise les truffières des versants.

Quoique l'attention du gouvernement ait été attirée sur un état de chose désastreux et qu'une réglementation plus sévère du droit de pacage soit sur le point d'être introduite, M. Tessier n'en finit pas moins par ces mots „Néanmoins, il ne faut pas se faire trop d'illusions; après comme avant, il y aura à lutter pied à pied pour défendre les reboisements communaux contre leur ennemi héréditaire et acharné“.

— La région du Ventoux est peu giboyeuse. Dans les forêts communales la chasse est abandonnée à la libre jouissance des habitants. Sur les terrains domaniaux, elle est louée actuellement à raison de 21 centimes par hectare et par an.

— Nous relevons, dans la Chronique, la triste nouvelle de la mort de M. Philippe Cardot, conservateur des forêts en retraite, survenue à Pontarlier le 19 février 1900.

Même journal. N° 6.

La forêt de Chœurs, promenade d'automne. — Le code forestier de Madagascar. — La question forestière en Annam et au Tonkin. — Mélanges naturels et artificiels. — Les pierres et la fertilité du sol. — Chronique forestière. — Mutations. — Bulletin du commerce des bois.

— L'article sur la forêt des Chœurs constitue une notice très intéressante, dans laquelle l'auteur M. Desjobert, ancien agent du service des eaux et forêts, décrit „en un style agréable à lire et plein d'humeur“, cette petite forêt domaniale de 1800 hectares“, et discute son aménagement.

— Le code forestier de Madagascar vient de voir le jour sous la forme d'un décret du Président de la République, en date du 10 février dernier. — Cette législation, dit le ministre des colonies, a pour objet de favoriser davan-

tage les conditions d'exploitation, en sauvegardant la conservation des forêts par un système de surveillance plus efficace.

„C'est là,“ dit la *Revue*, „une œuvre de nécessité absolue et, si difficile que puisse en être l'application, si loin qu'il y ait de la coupe aux lèvres (nous le savons en France, où le Code forestier de 1827 n'est point encore appliqué partout ni parfaitement), ce décret forme la condition première de la conservation des forêts dans la grande île africaine.“

— „*Mélanges naturels et artificiels*“ est la traduction, très bien faite, de l'article de notre collègue R. B., qui a paru dans les n° 10 et 11, année 1899, de notre journal.

— La situation du marché des bois à Pontarlier, Arbois et Salins, demeure sans changement.

Allgemeine Forst- und Jagdzeitung. N° 3.

Etude sur la situation forestière dans le Nord-Ouest de la Russie. — Exploitabilité et taux économique. — Organisation du service forestier dans les Etats de l'empire d'Allemagne. — Bibliographie. — Correspondances. — Réunions de sociétés forestières. — Notices.

— Le premier article est remarquable, et si l'espace dont nous disposons ici n'était pas si restreint, nous en donnerions volontiers une traduction complète.

— Notons encore l'excellent récit de la réunion de la société des forestiers badois, qui a eu lieu les 24 à 26 septembre 1900 à Eberbach, récit dû à la fine plume de notre collègue *J. Hamm* à Carlsruhe.

La ville d'Eberbach occupe la troisième place parmi les communes propriétaires de forêts du grand duché. Elle en possède, en effet, 1204 ha traités en futaie, et 2057 ha traités en taillis, soit un total de 3261 ha.

Sur les 2057 ha de taillis, il n'y en a que 333 dont le produit rentre dans la caisse communale, les autres 1724 ha sont abandonnés aux communiens qui reçoivent leur affouage sur pied. Ce fait nous a surpris, car nous avons rapporté de notre long séjour chez nos bons voisins, que, dès longtemps, la répartition de bois aux communiens était abolie. Ces taillis sont soumis à une révolution de 16 ans et leur peuplement consiste en 40 % de coudrier, 35 % de chêne et 25 % de bouleau, charme, tremble, hêtre et buissons. L'administration a décidé leur conversion en futaie et compte attribuer, dans cette opération, une large part au sapin blanc.

Forstwissenschaftliches Centralblatt. Munich. Mars.

— L'inventaire forestier dans les massifs irréguliers. — Une charrue forestière. — Sur les dommages causés aux forêts par quelques espèces de tipulides. — Communications. — Bibliographie. — Notices.

Centralblatt für das gesamte Forstwesen. Autriche. Mars.

— Résultats de quelques opérations d'éclaircie exécutées par la station de recherches de Mariabrunn. — Le Pissodes *Harcyniæ*, Hrbst. — Bibliographie. — Communications. — Notices.

